

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 29 septembre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN Départ après la 17 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Marc VIAL
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Nathalie MURGUET
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Jérôme DARVEY
10	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	Pouvoir de Véronique DRAPEAU
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
24	MERY	T	Eudes BOUVIER	
25	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
33	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
34	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
35	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	Evelyne FORNER
AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	Jérôme DARVEY
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAYRIO

AIX-LES-BAINS  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX

Véronique DRAPEAU  
Gilles LAURENT  
Didier FRANÇOIS  
Elisabeth ASSIER

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel DE MEDTS  
Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Françoise GRAVIER  
Véronique MERMOUD  
Sébastien BABOULAZ  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directrice de cabinet  
Directrice Pôle Ressources  
Responsable Urbanisme  
Chargé de mission CitésLab  
Responsable juridique  
Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 septembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 221 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 23 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 39 présents (39 titulaires), et 50 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2016

Exécutoire le : 03 OCT. 2016

Affichée le : 03 OCT. 2016

Visée le : 03 OCT. 2016

### FINANCES

#### **Budget PRINCIPAL - Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques**

*En application de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, et précisé par l'article 85 de la loi n°2012-1509 de finances pour 2013, le produit du prélèvement sur les paris hippiques (article 302 bis ZG du CGI) est affecté à compter de 2013, à concurrence de 15% aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes et ceci dans la limite de 735 224 € par EPCI.*

L'encaissement 2016 perçu au titre des prélèvements 2015 est constaté à hauteur 22 852,58 euros.

Compte tenu du fait que la ville d'Aix-les-Bains prend en charge l'intégralité de l'entretien de l'hippodrome et qu'aucune charge financière liée à l'hippodrome n'est supportée par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, il est proposé de reverser l'intégralité du prélèvement sur les paris hippiques perçus par la communauté d'agglomération, au profit de la ville d'Aix-les-Bains.

Cette opération sera imputée sur le compte budgétaire 7398.

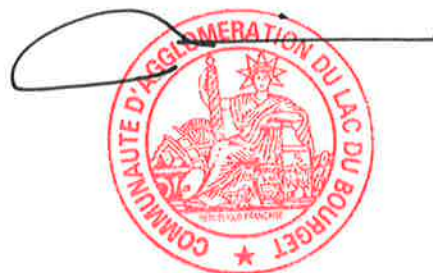
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le reversement à la ville d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements des paris hippiques ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes permettant le reversement du prélèvement,

Aix-les-Bains, le 29 septembre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 39
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Budget principal - reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/10/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/10/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1512 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160929-d1512-DE

---

**Date de décision :** 29/09/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres